

Présents :

François BOCK Maire de Gençay préside la séance
Claude FERRON, Dominique SOUILLE, Yves GUILLON, Renaud ROBERT, Peggy MENETEAU,
Aurélie BOURREAU, David RANGER, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Dominique CRETIN,
Jean-Paul THUBERT, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Jean BERGER.

Absents excusés avec pouvoir : Isabelle BOETSCH, Omar MBAYE, Philippe BONNEAUD.

Suffrages : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Début de séance 20h00

1 – Approbation des comptes rendus

Les comptes rendus des conseils municipaux du 28 janvier et 01 février 2016 sont soumis au vote.
Ils sont approuvés à l'unanimité.

2 – Indemnités de fonction des élus communaux

Une loi du 31/03/2015 impose aux communes de verser l'indemnité maximale calculée selon un barème administratif.

Cependant, par décision du 30/04/2015, il avait été décidé par les élus la création d'un cinquième poste d'adjoint et l'attribution au maire de Gençay d'une indemnité limitée à 34 % de l'indice brut 1015. Il est proposé aux Conseil, à la demande du Maire de délibérer pour maintenir ce taux limité au lieu de mettre en place l'indemnité maximale prévue par la loi.

Vote 18 pour

3- Délibération demandant à la communauté de Communes le lancement de la procédure de la modification simplifiée n°2.

Depuis le 30 novembre 2015, la Communauté de Communes du Pays Gencéen est compétente en matière d'étude, d'élaboration, approbation, révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal, d'un plan local d'urbanisme, de carte communale et de tout document d'urbanisme en tenant lieu ;

Aux termes de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, « l'établissement public de coopération intercommunal mentionné au 1° de l'article L. 153-8 peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de compétence » ;

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la Communauté de Communes du Pays Gencéen pour lancer la procédure de modification simplifiée n°2 en cours sur la Commune de Gençay

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la procédure de la modification simplifiée n°2 par la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

Vote 18 voix pour

4 – Modification du prix des loyers des logements de l'ancienne gendarmerie

Lors d'une précédente séance en date du 26/02/2015, le conseil municipal avait approuvé l'engagement de travaux de rénovation et la mise en location des pavillons d'habitation de l'ancienne gendarmerie.

La commune a déposé un dossier pour obtenir la Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif pour Occupation (PALULOS). Cette prime de 7 000€ par logement est soumise à des conditions :

Elle doit être utilisée pour des travaux d'amélioration, de mise aux normes et renforcement de sécurité
Elle est subordonnée à un plafonnement des loyers.

Il est donc proposé de réduire le montant des loyers qui avaient été déterminés lors du conseil

municipal du 26/02/2015 afin de les ramener aux plafonds imposés et d'obtenir la prime de 42 000€.
Monsieur le maire propose donc de mettre les pavillons en location aux loyers suivants :

4 logements F3/F4 loyer de 388,18€ par mois charges non incluses (au lieu de 440,00€)
Logement F2/F3 loyer de 357,85€ par mois charges non incluses (au lieu de 406,00€)
Logement F4/F5 loyer de 479,15€ par mois charges non incluses (au lieu de 543,00€)
Le studio qui a déjà été rénové voit son loyer maintenu à 181,00€ par mois charges comprises

L'estimation des travaux d'après les devis obtenus est de 308 000€. Le montant des recettes permettra à la commune d'effectuer un emprunt pour l'investissement.

Vote 18 voix pour

5 –Convention de mise à disposition d'agent

Le syndicat du SCOT demande la mise à disposition par la commune de Gençay d'un agent municipal afin de tenir le secrétariat du syndicat ; le nombre d'heures attribuées est de 4h par mois.

Monsieur Le Maire précise qu'une mise à disposition consiste à permettre à l'agent territorial d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées, en sus de son salaire, par la commune de Gençay qui en obtiendra le remboursement directement par le SCOT.

Un agent territorial s'est porté volontaire pour effectuer ces 4 heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition d'un agent municipal de la commune de Gençay au SCOT.

Vote 18 voix pour

6 –Renouvellement d'un contrat avenir

Monsieur Le maire demande à ce que le contrat CAE qui se termine en mars soit exceptionnellement renouvelé.

En effet, dans le cadre des restrictions budgétaire, la commune avait décidé de ne pas reconduire ce type de contrat.

Cependant, le titulaire de ce contrat est admis au concours de pompier professionnel et demande une prolongation de contrat dans l'attente de son intégration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer un renouvellement du contrat emploi avenir.

Vote 18 voix pour

7 –Projet éolien à Champagné Saint Hilaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article 90-IX de la loi Grenelle 2 du 12.07.2010, les communes et EPCI limitrophes au périmètre des projets éoliens doivent être consultés pour avis dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Le Maire présente au Conseil sur un diaporama l'étude effectuée : le projet concerne l'implantation de cinq éoliennes dans un périmètre se situant entre la route de Vivonne et la route Couhé-Gençay ; les hameaux les plus proches concernés sont « La Ferraudière » et « La Fontenille ».

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis sur le projet

Vote 3 voix pour, 7 voix contre et 8 abstentions.

8- Choix du prêt pour la maison de santé

La commission finances s'est réunie le 23 février 2016 afin d'étudier les offres de prêt relatives au projet de la maison de santé pluridisciplinaire.

Claude FERRON présente un tableau comparatif des offres qui proviennent de la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole et La Banque Postale.

Il est rappelé que :

Le montant emprunté par la commune de Gençay s'élève à 800 000€

Le montant des échéances remboursées doit être entièrement couvert par les loyers versés par les professionnels.

Une convention signée a fixé le tarif maximal des loyers à 7€ le mètre carré.

La commission propose aux conseillers de valider le choix suivant :

Organisme prêteur : Caisse de Crédit Agricole

Montant 800 000€

Durée 25 ans

Taux constant de 1,44%

Echéance trimestrielle 9 785,75€

Remboursement différé de 9 mois (soit 3 échéances trimestrielles dans l'attente des recettes)

Pendant cette période, seuls les intérêts seront appelés pour un montant total de 8 640€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'organisme bancaire et les modalités de prêt.

Vote 18 pour.

9- Convention d'entretien ménager

Un contrat a été signé entre la commune de Gençay et la Gendarmerie pour assurer l'entretien des locaux.

Monsieur le maire propose le renouvellement de ce contrat annuel, de 2 heures de ménage par semaine, pour un montant annuel de 1 489,90€

Vote 18 pour.

Questions diverses

- Certains élus déplorent les incidents qui ont eu pour objet le dépôt de fumier par des agriculteurs mécontents dans la nuit de mercredi à jeudi.
Claude FERRON précise que le nettoyage est à la charge des entreprises concernées (Intermarché, permanence de Jean-Michel Clément, Crédit Agricole)
Les employés communaux ne sont intervenus que pour dégager l'entrée du parking d'Intermarché et les trottoirs publics.
Monsieur le Maire précise qu'aucune plainte ne sera déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 31 Mars 2016 à 20 heures.

Sophie VERGNAUD